

COUPE DANS LE REMPART DU CHÂTELET À ÈTHE

Au cœur de la Lorraine belge, quatre fortifications de l'âge du fer sont rassemblées à moins de 3 km de distance (fig. 21). Elles s'élèvent en bordure de deux ruisseaux profondément encaissés, sur des promontoires naturellement dotés d'une bonne valeur défensive. Un seul, le refuge bien connu de Montauban à Buzenol a été entouré d'une enceinte tandis que les trois autres appartiennent à la catégorie des éperons barrés. Il s'agit d'une part d'un promontoire étroit encore inexploré appelé *Dent de Chien*, à Buzenol, protégé par deux retranchements distants d'une centaine de mètres, d'autre part, de l'énorme forteresse de la *Tranchée des Portes* à Etalle, défendue par un barrage de 1.000 m de long et dont nous avons entrepris l'exploration systématique en 1980 et 1981 (cf. *supra*, p. 41) et enfin, du fortin du *Châtelet* ou *Montourdon* à Ethe qui fait l'objet de cette notice.

Signalé pour la première fois en 1928 par Edmond Rahir¹⁰, l'éperon barré du *Châtelet* n'avait, à notre connaissance, jamais fait l'objet d'une recherche archéologique. Comme le rempart avait été recoupé à une époque récente par l'élargissement d'un chemin, il suffisait de rafraîchir le profil existant pour en obtenir la coupe. Grâce à l'obligeance du propriétaire, le comte Thierry de Briez, qui a accordé au S.N.F. l'autorisation de réaliser ce sondage, nous avons examiné du 16 au 19 juin la structure du rempart et prospecté, à la sonde, les abords de ce retranchement.

La fortification est installée dans le bois de l'Acquet, à l'extrémité septentrionale de la commune d'Ethe qui a été fusionnée récemment à la ville de Virton (fig. 21). Elle occupe un promontoire défendu sur deux flancs par des pentes abruptes qui atteignent partout 40 % ou davantage, une inclinaison qui a permis de réduire le dispositif de défense. Ainsi, le fortin domine d'une soixantaine de mètres le confluent de trois ruisseaux : l'un dénommé le Gros Ruisseau longe son flanc nord, l'autre, le Neuve Forge, affluent du Claireau, borde son côté est, tandis que la Rouge Eau se jette dans ce dernier face à l'éperon. La place forte occupe ainsi l'extrémité nord-est du plateau qui culmine à une altitude de 320 m. Son accès au sud-ouest a été barré par un retranchement de 350 m de long qui détermine une surface intérieure en forme de triangle isocèle régulier, incurvé aux angles (fig. 23). Longue de 300 m à la base et 400 m de côté, la forteresse présente une surface plane et régulière de près de 6 ha.

Orientée selon un axe N.O.-S.E., la levée en dos d'âne est précédée d'un fossé jointif encore bien marqué (fig. 24). Son tracé est rectiligne sur une longueur de 286 m, puis s'incurve de quelque 90° vers l'intérieur aux deux extrémités, soit sur 29 m au nord et 35 m au sud pour longer le bord du plateau. Bien conservé sur toute sa longueur, le rempart offrait, dans notre coupe, une hauteur de 2,85 m pour

¹⁰ E. RAHIR, *Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconstitutions*, Bruxelles, 1928, 195.

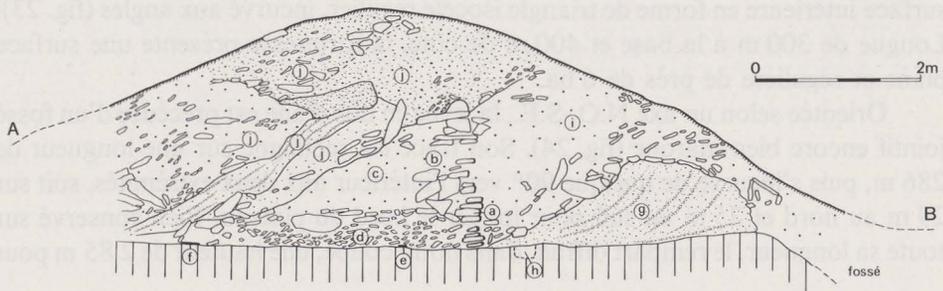
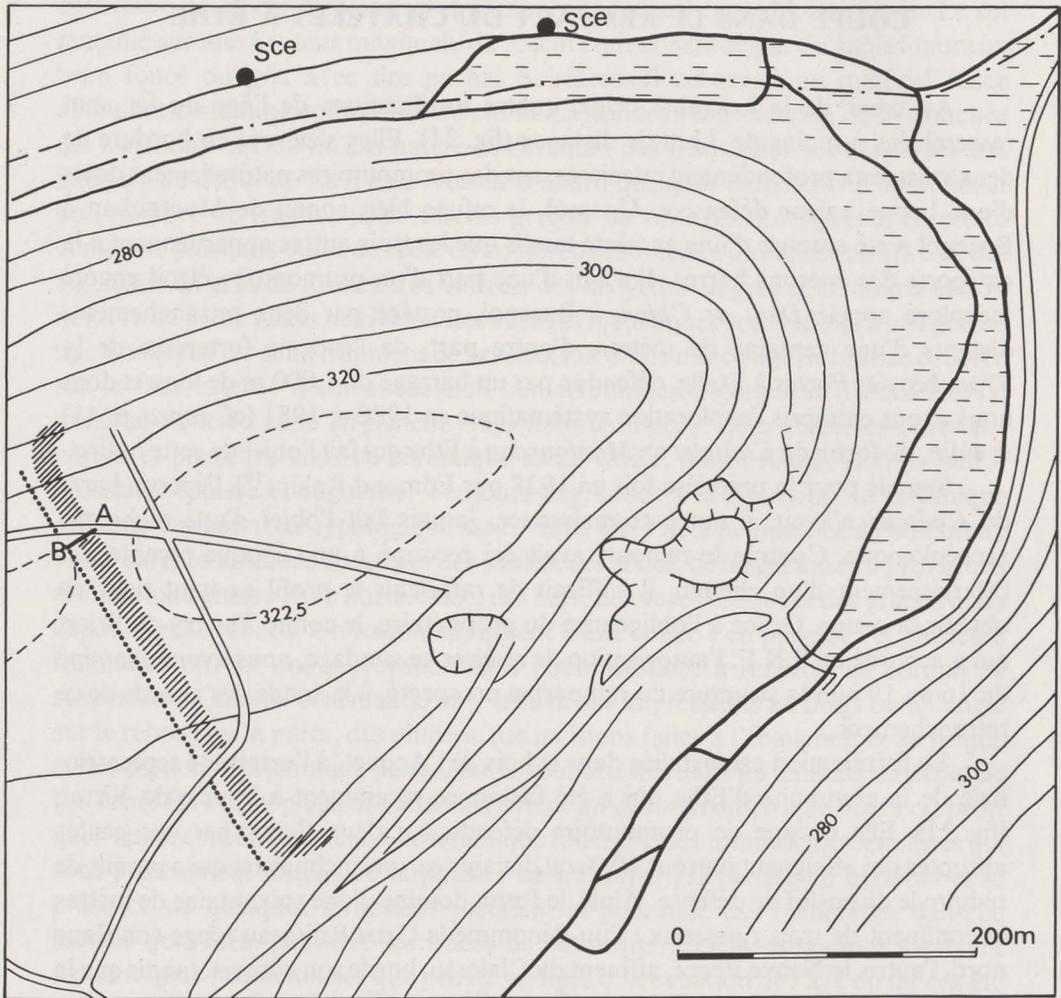


Fig. 23. Plan de l'éperon barré par le rempart et le fossé et situation de la coupe (en A-B). Profil du rempart.



A



B

Fig. 24. Vues du fossé, du rempart (au-dessus) et de la coupe du rempart (au-dessous).

une largeur assez constante de 14 m en moyenne. La levée s'interrompt en deux endroits, à l'emplacement même où les chemins actuels traversent le rempart, soit à 63 m de l'extrémité septentrionale où la rupture atteint 14 m et à 96 m de son extrémité méridionale où la coupure mesure 12 m. Le fossé qui longe le tronçon rectiligne de la muraille a une largeur comprise entre 6 et 8 m; sa profondeur atteint actuellement 0,80 m mais les sondages ont révélé que la base se situe à plus de 2 m. Il s'interrompt aux mêmes endroits que le rempart, ce qui laisse présumer la présence de deux entrées distantes de quelque 180 m.

La coupe de la levée a été réalisée à proximité immédiate de l'accès septentrional, à 77 m de l'extrémité du rempart. Cependant, l'importance de la végétation ne nous a pas permis d'obtenir le profil de l'extrémité intérieure de la levée (fig. 24). Le profil a révélé trois phases de construction. A la première période appartient un mur de moellons calcaires plats, posés à sec et présentant un parement extérieur sommaire (fig. 23, en a) qui est renforcé à l'arrière par un amas de pierres entassées (fig. 23, en b). Haut de 1 m, il devait présenter à l'assaillant un front vertical supérieur à 1,60 m si l'on en juge par la hauteur maximale de la rampe de terre qu'il contrebutait : ce remblai est constitué de sable limoneux gris mêlé à des poches de terre claire et très compacte (fig. 23, en c). Il repose sur une couche horizontale de pierres entassées et mêlées à de la terre grise et meuble (fig. 23, en d). Le mur et les terres qu'il retenait ont livré des charbons de bois épars, des os d'animaux et plusieurs tessons. Sur le sol limoneux gris, en place, sont apparus des restes de bois consumé qui révèlent la présence de deux poutres ou planches (fig. 23, en e et en f). Distantes de 2,40 m, celles-ci s'allongent parallèlement à la levée à en juger par le sens des fibres. L'une, de 0,20 m de large, gisait à la base de la rampe de terre (fig. 23, en e) tandis que l'autre s'allongeait à l'arrière du mur (fig. 23, en f). Enfin, entre le mur et le départ du fossé s'élevait une petite butte de 1 m de haut formée de sable compact jaune et brun qui constitue très vraisemblablement le rejet du fossé (fig. 23, en g); cette butte pourrait appartenir à la première comme à la seconde période de construction. Sous ce talus est apparu un petit trou de pieu dont la signification nous échappe (fig. 23, en h). De 0,28 m de diamètre, il s'enfonçait à 0,14 m dans le sol en place, présentait un fond arrondi et recelait encore les deux pierres qui calaient le pieu.

La seconde phase semble avoir été marquée par l'éboulement vers l'extérieur du sommet du mur qui aurait entraîné celui des terres qu'il soutenait. En effet, quelques moellons tapissent le sommet de la butte de sable et l'on retrouve au-dessus de ceux-ci le même sable limoneux gris avec tessons que dans la rampe primitive (fig. 23, en i). On peut dès lors supposer que bon nombre de moellons du mur ont été récupérés, peut-être pour l'édification d'un front élevé à la limite du fossé et que les terres furent nivelées à l'arrière de celui-ci.

Enfin, dans une troisième phase de construction, le rempart a été élargi et surélevé vers l'intérieur par l'apport d'une importante recharge de 1,80 m de haut. Celle-ci se présente sous forme de plusieurs couches distinctes obliques et paral-

lèles (fig. 23, en j). Elles sont constituées de sables limoneux assez durs, tantôt greiges, tantôt gris, tantôt bruns, qui renferment de gros moellons, entrecoupés de poches de sable jaune et tendre. On y a recueilli des os d'animaux qui seront soumis à l'étude et quelques charbons de bois.

En attendant les résultats des analyses au radiocarbone des bois consommés et calcinés, les tessons nous fournissent de bonnes indications chronologiques. En effet, les cinq fragments recueillis dans les couches qui appartiennent à la première phase de construction, sont issus de cinq vases montés sans l'aide du tour de potier. Nous n'avons pas retrouvé de bord mais un tesson provient d'un vase à fond plat. La céramique est commune et non décorée; quatre tessons ont une pâte épaisse, assez peu homogène et tendre, à surface poreuse et rugueuse, de couleur greige, grise, ou rouge-brun, l'épaisseur des parois étant comprise entre 7 et 11 mm. Un fragment se distingue des autres par une pâte fine homogène et dure et une paroi de 4 mm d'épaisseur. Il est intéressant de constater que deux tessons sont dégraissés à l'aide de coquillages pilés en plus de la chamotte, tout comme dans la céramique recueillie dans le rempart d'Etalle (*Conspectus MCMLXXX - Arch. Belg.*, 238, 21). Or, celle-ci évoque le matériel hallstattien découvert dans la grande nécropole à tombelles de Saint-Vincent. Dès lors, nous pouvons supposer que le rempart a été élevé au premier âge du fer.

Ainsi, l'éperon du *Châtelet* est soigneusement barré par un retranchement bien achevé qui remonte à l'âge du fer. Un fossé assez important et un rempart qui présentait un front vertical à l'assaillant protégeaient l'accès au site. Contrairement aux retranchements d'Etalle et de Buzenol, la levée ne renfermait pas d'armature en bois et n'a pas livré de trace d'incendie. Les différentes phases de construction que nous avons observées dans le rempart laissent croire que la forteresse a connu une occupation de quelque durée, tout comme ses voisines de Buzenol et d'Etalle. Sa superficie de 6 ha qui la classe dans les fortifications protohistoriques de taille moyenne, était certainement suffisante pour permettre une occupation permanente.

A. CAHEN-DELHAYE, H. GRATIA